

Février 2012



*Les bons réflexes
en cas de risques naturels et technologiques*

Cléry et les risques majeurs

Cléry participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, hébergement d'urgence...)

Frédéric PALLUEL - LAFLEUR
Maire de Cléry



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Cléry

Les risques naturels



Avalanches



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident industriel



Accident nucléaire



Transport de Matières Dangereuses



Rupture de barrage

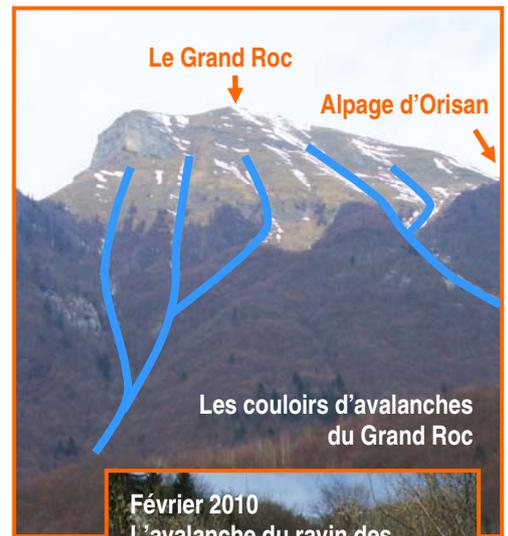


Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Cléry, ce phénomène n'est certes pas très important en comparaison d'autres communes de montagne mais il n'empêche que plusieurs couloirs d'avalanches sont répertoriés sur les pentes du Grand Roc.

Ces couloirs, situés sur des pentes herbeuses raides, sont rapidement purgés des chutes de neige qui peuvent s'y déposer. Les premières avalanches lissent la zone d'écoulement, permettent aux suivantes de descendre de plus en plus bas, et cela jusqu'à des altitudes inférieures à 800 m. C'est ainsi que les avalanches peuvent parfois barrer les pistes et sentiers du massif du Grand Roc. D'autres coulées ponctuelles peuvent également se produire en dehors de ces couloirs, sur des pentes raides y compris en forêt.



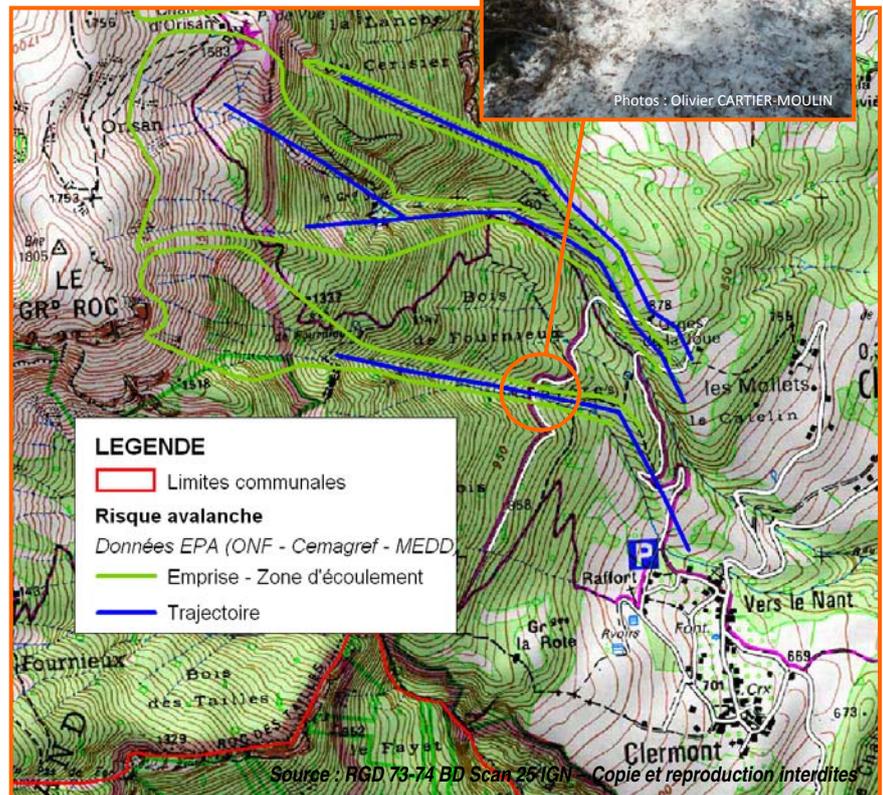
Février 2010
L'avalanche du ravin des foyères atteint la piste de la Joue altitude 900 m



Le suivi des avalanches :

Depuis le début du XX^{ème} siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanche de la commune et notent chaque événement avalancheux dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

Lorsque les événements sont d'une ampleur particulièrement importante, l'observateur en informe les services experts du Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts (Cemagref) et du service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).



Les bons réflexes



Renseignez-vous
Consultez les bulletins Neige et Avalanches édités par Météo France

Soyez vigilants
Évitez de vous aventurer dans les secteurs d'altitude

Les mesures de prévention :

Les hauteurs de la commune étant parcourues de nombreuses pistes et sentiers propices à la randonnée, il convient de se renseigner sur les conditions avalancheuses avant de les emprunter.

Pour rappeler ces consignes de sécurité, des panneaux d'information ont été installés au départ de certains itinéraires balisés. En cas de risque d'avalanche pouvant atteindre la piste forestière de la Joue, la commune prendrait un arrêté interdisant l'accès à cette voie.

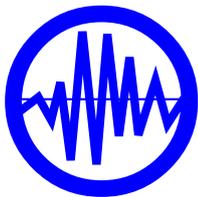
AVIS aux RANDONNEURS
La montagne en hiver est belle mais dangereuse.
NE VOUS LAISSEZ PAS PIÉGER !

- Le manteau neigeux est souvent rendu instable par :
 - Des altitudes moyennes (variations importantes des températures)
 - Des pentes fortes et herbeuses
- Vous n'êtes pas à l'abri des avalanches, pluques à vent, chutes de pierres...
- Le balisage des sentiers est exclusivement dédié à la randonnée estivale. Ne vous fiez pas uniquement à votre topo-guide qui ne tient peut-être pas compte de la réglementation ou des dangers du moment
- Vous êtes-vous renseignés sur les conditions météorologiques et nivologiques ?
- Disposez-vous d'un matériel adapté ?
- Avez-vous prévu un proche de votre itinéraire et de l'heure prévue de votre retour ?

N° de secours : 112
Météo montagne : 08.92.68.02.73

Pour la tranquillité des espaces naturels et de la faune, soyez discrets.

Vous randonnez sous votre propre responsabilité
Restez humbles face à la montagne. Renoncer est déjà une victoire !

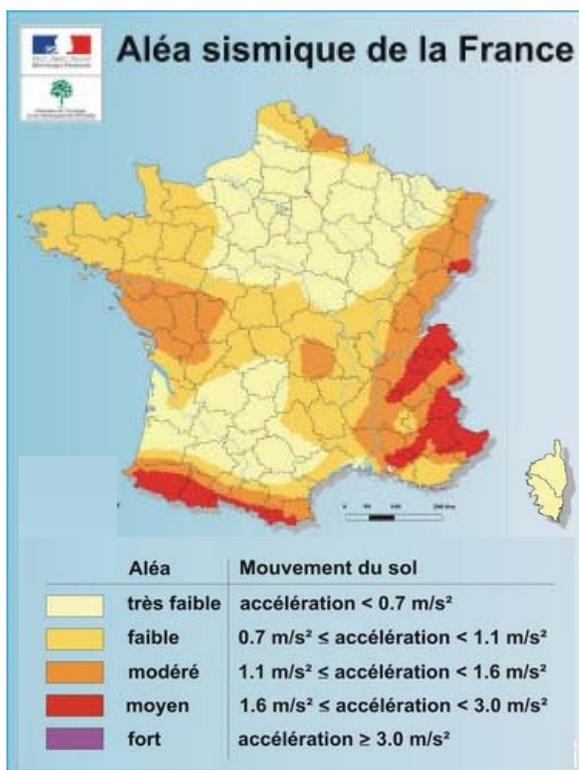


Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Cléry est classée en zone d'aléa sismique moyen selon le nouveau zonage. (voir carte ci-dessous)



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

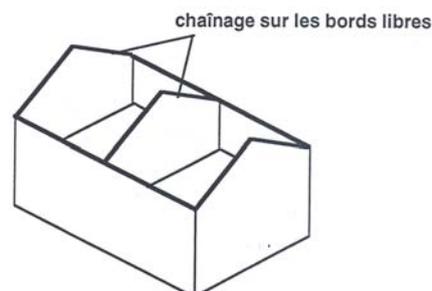
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

Les règles de construction de l'Eurocode 8 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement et de conception des constructions.

Par exemple, lors de la réfection de la toiture de votre habitation, il est vivement conseillé de disposer un chaînage continu en béton armé couronnant la partie haute des murs.

La charpente devra également être contreventée et solidement fixée au chaînage (par boulonnage, par exemple).



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, neige, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui en s'abattant sur la commune peuvent parfois provoquer des dégâts.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Chute d'arbres sur une route à Grésy sur Isère – Juin 2008



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : faire annuler les manifestations en plein air, interdire l'accès aux sites dangereux...



Canicule

Élagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Pluie - Inondations

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



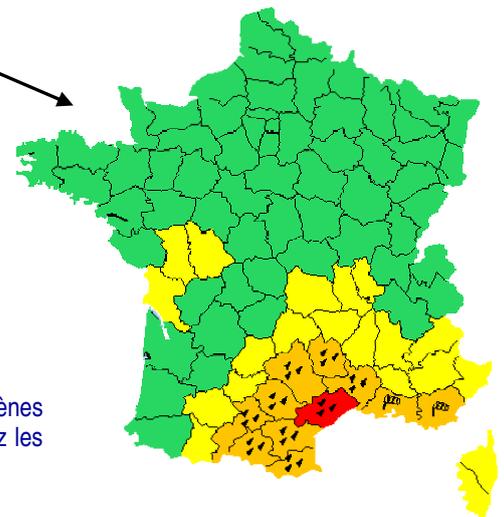
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilants; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez-vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Téléphone : 32 50



Le risque industriel

Le dépôt-relais de gaz, installé à la limite entre Frontenex et St Vital, est un établissement classé Seveso. Il stocke et distribue du propane qui, dans le cas très rare d'une fuite et de l'action d'une étincelle, peut s'enflammer et représenter un danger d'explosion.

Cléry n'est pas directement concernée. Néanmoins, les habitants de la commune pouvant être amenés à passer près du site, il est important de connaître les bons réflexes à avoir en cas de danger.

Les mesures de prévention

Le site a fait l'objet d'une étude de danger qui envisage tous les scénarios, même les moins probables. Ainsi, les risques ont pu être réduits à la source par la mise en place **d'équipements de sécurité** bénéficiant des dernières technologies, des **exercices** concernant les mesures à prendre en cas d'incident ont lieu tous les mois et des mesures de **limitation de l'urbanisation** ont été prises.

En cas d'accident

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement ceux situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1^{ers} mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : 3 cycles de 1 minute et 41 secondes séparés de 5 secondes.

Au signal d'alerte
suivez les consignes



Les bons réflexes

Si vous êtes en zone à risque



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Source : TotalGaz Frontenex

Dépôt de Propane de Frontenex

LEGENDE



Zone de déchargement des wagons



Dépôt de propane



Périmètre concerné par le PPI du site



Carte des risques liés au site TotalGaz

Cléry
Mairie

St Vital
Mairie

Frontenex
Mairie

BD Ortho 2009
IGN : Copie et
Reproduction interdites
Conception : Arlysière - OCM



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Cléry et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode est mis en place.



Suivez les consignes données par les autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

La majorité du transit des matières dangereuses se fait par la l'A43 et la voie ferrée qui sont très éloignées des habitations du territoire communal. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser Cléry par les routes secondaires.



Camion de matières dangereuses accidenté

© DR / Fonds commune de Chasse sur Rhône



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

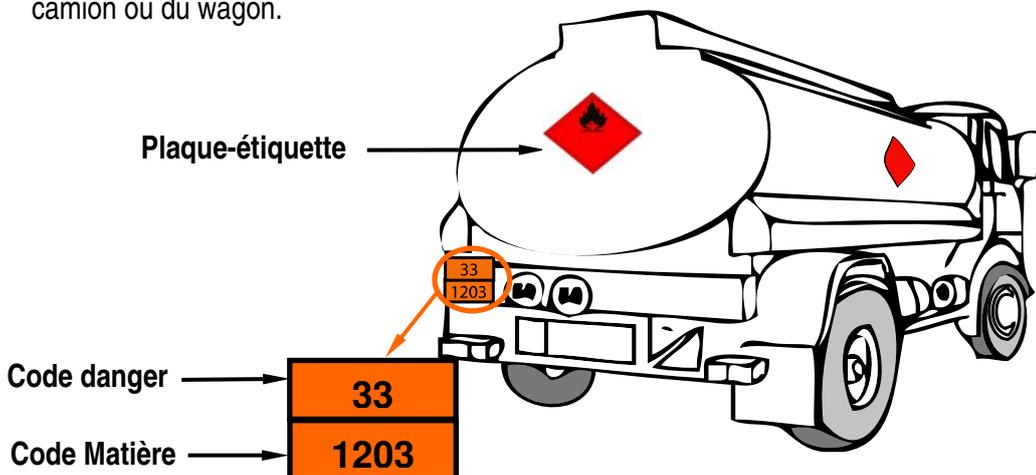


Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Plaque-étiquette



Code danger

33

Code Matière

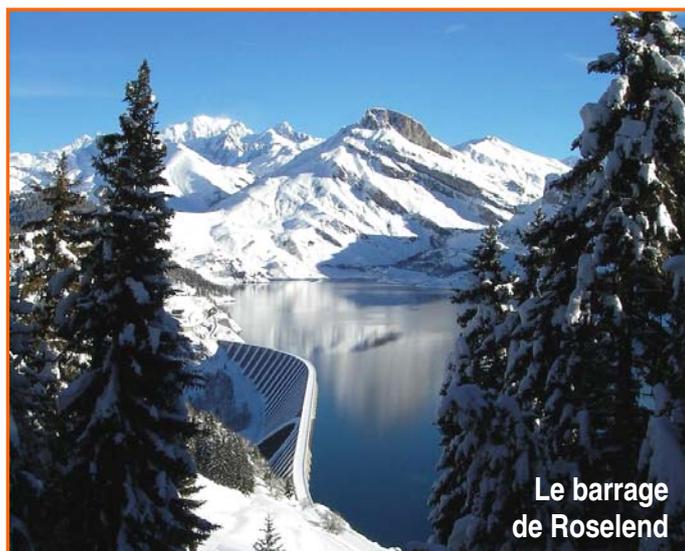
1203

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La Combe de Savoie est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait noyer le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau sans toutefois menacer Cléry (voir carte ci-dessous). Néanmoins, il est important d'avoir connaissance de ce risque car, en cas d'alerte, les habitants de Cléry pourraient être amenés à accueillir les personnes de la vallée qui chercheraient refuge sur les hauteurs.



Le barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes

Les bons réflexes si vous êtes en zone à risque



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



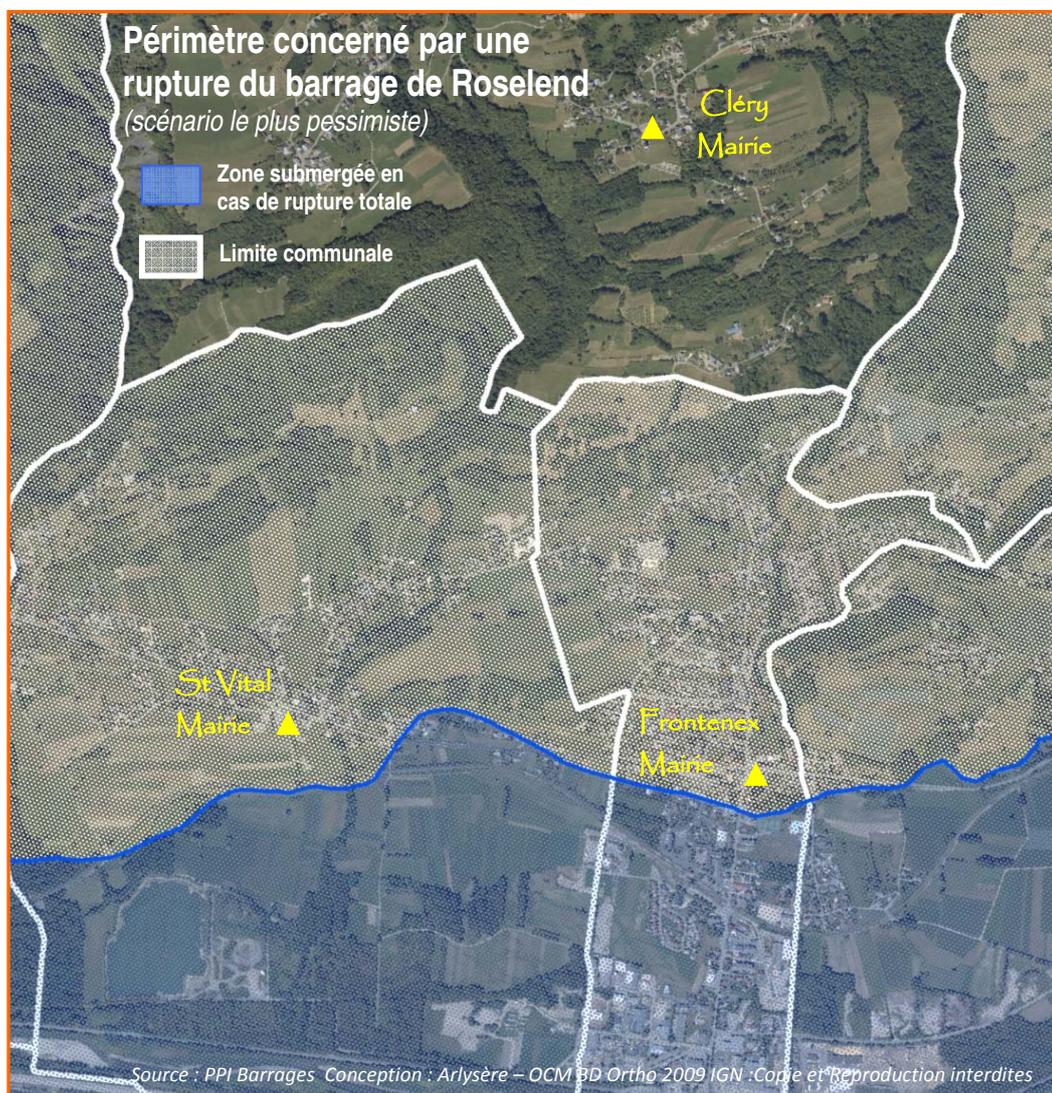
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez-vous et écoutez la radio 103.9 FM !**

Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit) ou en utilisant votre smartphone via les flashcodes ci-contre.



- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville et les communes du Beaufortain par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

Vous pouvez écouter la corne de brume en utilisant votre smartphone via le flashcode ci-contre.



- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(*ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...*)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

Pour en savoir plus :

Mairie de Cléry : 04.79.38.59.69 - www.clery.fr

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Avalanches



Renseignez-vous



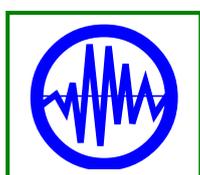
Soyez vigilants



Restez chez vous



Fermez les ouvertures orientées à l'amont



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Grésy : 04.79.37.94.17

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Mairie de Cléry : 04.79.38.59.69

itinéraire HISTORI SQUE

« Histoire d'un village de montagne et de son adaptation aux Risques naturels et technologiques »

Le sentier thématique baptisé « itinéraire HistoriSque » est une boucle de 3,7 km pour 150 m de dénivelé équipée de 10 panneaux thématiques qui emmèneront les curieux sur les chemins de la commune de Tours en Savoie. Vous pourrez ainsi partir à la découverte des adaptations dont ont fait preuve, au fil des siècles, les populations montagnardes pour faire face aux risques naturels et technologiques.

A découvrir !

Renseignements

Mairie de Tours en Savoie

04 79 31 00 73

Office de Tourisme d'Albertville

04 79 32 04 22



itinéraire

- Départ : Mairie de Tours en Savoie
- Longueur : 3,7 km
- Dénivelé : 150 m
- Durée : 2h30 (1h30 de marche + 1h00 de découverte des panneaux)

pour votre sécurité

- La partie haute du sentier est fermée en hiver, du 15 décembre au 1^{er} mai.
- Évitez de parcourir l'itinéraire par temps d'orage.
- Soyez bien chaussés.



A l'initiative de



Commune de
Tours en Savoie

avec le soutien de



Rhône-Alpes



Commune de Cléry

Mairie de Cléry

Chef Lieu - 73460 CLÉRY

Tél : (04) 79 38 59 69 - Fax : (04) 79 31 44 19 – Mail : mairie.clery@wanadoo.fr

Site internet : www.clery.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h00

Lundi : 14h – 18h

Document élaboré par Arlysière, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

- » Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités
- » Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr



Directeur de publication : Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Comité de rédaction : Jean GIRARD, Marcel BIGUET, Olivier CARTIER – MOULIN

Crédits photographiques : Commune de Cléry, Commune de Grésy sur Isère, Arlysière, IRMa, Prim.net, OCM